

**Rapport
des activités
2009**

*Comité de retraite
des chargés de cours
de l'Université
du Québec*



Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT	3
ADMINISTRATION	6
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION	10
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME	13
PLACEMENTS	16
PERSPECTIVE 2010	21
MEMBRES DU COMITÉ	22
ÉTATS FINANCIERS	25
NOTES COMPLÉMENTAIRES	28

Mot du président

Bonjour à tous,

Après la débâcle boursière de l'année dernière, les membres du Comité de retraite se réjouissent de vous présenter un bilan positif pour 2009. En effet, notre portefeuille régulier a obtenu un rendement de 16,1 %, soit 3,1 % de plus que notre politique cible. Le rendement de l'année 2009 et les cotisations versées ramènent les actifs du Régime à un niveau légèrement plus élevé qu'au début de l'année 2008, soit environ une caisse d'une valeur de 90 millions de dollars.

Au cours de la dernière année, le Comité de retraite a mis en place, selon le souhait des participants, un nouveau portefeuille, le fonds conservateur, qui offre la possibilité de réduire les risques du marché. Ce fonds permet aux participants de plus de 50 ans d'investir une partie ou la totalité de leurs avoirs dans un portefeuille comprenant principalement des obligations de qualité. Environ 1 million de dollars ont été investis dans ce portefeuille en 2009. Celui-ci a généré un rendement de 5,6 % par rapport à notre politique cible de 7,0 %. Ce portefeuille est disponible depuis le 1^{er} mai 2009.

Le Comité de retraite est aussi resté très attentif aux rendements réalisés et à la performance de notre gestionnaire, en comparaison aux autres gestionnaires institutionnels. Selon le classement de la firme Normandin, Beaudry actuaires conseils, notre gestionnaire se situe au-dessus du rendement médian des caisses de retraite au Canada, qui était de 15,6 % en 2009. On peut affirmer que les membres du Comité de retraite sont satisfaits de la performance du gestionnaire Letko Brosseau pour sa gestion des fonds cette année.

Le Comité a aussi pu maintenir les frais administratifs à moins de 1 % de l'actif, soit 0,62 % en 2009, comparativement 0,75 % pour l'année 2008. La diminution est due principalement à une augmentation de la valeur du portefeuille et à des frais administratifs pratiquement stables (environ 575 000 \$).

Que nous réserve l'année 2010 et les suivantes, évidemment nul ne le sait avec certitude. On parle de croissance modérée des pays industrialisés, de croissance importante des pays émergents (Brésil, Russie, Inde et Chine), de crise financière potentielle (Portugal, Italie, Grèce et Espagne) et d'autres nouvelles économiques tantôt positives, tantôt négatives. Depuis mai 2002, Letko Brosseau a réussi à offrir un rendement supérieur au portefeuille de référence du Régime (22 trimestres sur 30, soit un taux de réussite de 73,3 %). Pour l'instant, le gestionnaire Letko Brosseau conserve la confiance des membres du Comité de retraite.

REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE, DU COMITÉ DE PLACEMENT ET DE LA DIRECTION

Le Comité de retraite est un comité paritaire composé désormais de huit représentants des participants actifs, d'un représentant des participants non actifs, de huit représentants institutionnels, d'un membre indépendant et d'un secrétaire. Ce Comité a tenu quatre rencontres en 2009; le taux de présence des représentants était de 83 %.

Le Comité de placement est, quant à lui, composé de cinq membres : le président, le vice-président, un représentant des participants actifs, un représentant institutionnel et le secrétaire du régime. Comme ce fut le cas en 2008, le Comité de placement s'est réuni à sept reprises en 2009.

Quant à la représentation au sein des comités ainsi qu'à la Direction du Régime, l'année a été marquée par le départ de plusieurs personnes. Tel qu'annoncé dans le mot du président de l'année dernière, Jean Drouin, directeur-fondateur du Régime de retraite, a pris sa retraite. Je peux vous réaffirmer que Jean a fait un travail phénoménal, professionnel et colossal. Jean a été un créateur de richesse permanente pour les participants du RRCCUQ et je profite de l'occasion pour le remercier, en votre nom et au mien : mille fois merci, Jean! Stéphane Gamache remplace dorénavant Jean Drouin à titre de directeur du Régime. Actuaire de formation, il possède plus de dix ans d'expérience dans le domaine des régimes de retraite et a agi à titre de membres dans quatre comités de retraite. Bienvenue Stéphane!

Serge Bérubé nous a également quitté. Membre du Comité de retraite depuis l'an 2000 et vice-président du RRCCUQ de 2005 à 2009, Serge, qui était aussi représentant de l'UQAR, a fait bénéficier les participants de son expérience en gestion en leur prodiguant des conseils toujours réfléchis et éclairés et en générant une valeur ajoutée au Régime. Merci énormément, Serge! Celui-ci a été remplacé par Marjolaine Viel. Bienvenue Marjolaine! Pierre Garceau, représentant institutionnel de l'ETS, lui succède au poste de vice-président. Merci, Pierre, de ton implication!

Joëlle Brière Desputeau, qui était avec nous depuis un an, a dû quitter pour un poste à la Régie des rentes du Québec. Robert Dutrisac, spécialiste en relation de travail, la remplace à titre de membre indépendant. Merci Joëlle! Bienvenue Robert! Également, Yves Dupont, représentant institutionnel de l'UQO, a été remplacé par Mario Auclair. Merci Yves! Bienvenue Mario!

Robert Simard, représentant institutionnel de l'UQAT, nous a annoncé en novembre qu'il prenait sa retraite. Robert était au Comité de retraite depuis 2003 et ses interventions ont toujours été appréciées. Un gros merci, Robert! Nous connaissons son remplaçant au mois de mars 2010.

Deux nouveaux représentants de l'ENAP se sont ajoutés cette année au Comité : Élisabeth Robert, représentante institutionnelle, et Jacques Plamondon, représentant des participants actifs. Merci à vous deux pour votre implication au service des participants!

TRAVAIL DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

Pour les différents Comités et la Direction, l'année 2009 a été une année occupée. Sans en faire une liste exhaustive, voici quelques dossiers qui ont été examinés durant l'année :

- Évaluation et mise en place du fonds conservateur. Ce dossier est réalisé et il reste à en faire le suivi.
- Acceptation de l'offre de service de Desjardins Sécurité Financière en matière de rente viagère (FRV) aux participants.
- Rencontre avec Mme Hélène Grand-Maître, vice-présidente à l'administration de l'Université du Québec (UQ), concernant le protocole d'entente sur la répartition des coûts entre l'UQ et le RRCCUQ.
- Rencontre annuelle des membres représentant les participants actifs et non actifs désignés par les participants.
- Préparation des assemblées annuelles.
- Publication de deux communiqués d'information.

Tous ces dossiers ont été menés de main de maître par notre équipe et je me dois de vous rappeler les noms des personnes qui la composent. Pauline Bergeron, technicienne, Zaki Taboubi, conseiller, et Stéphane Gamache, directeur du Régime de retraite des chargés de cours de l'UQ, effectuent le travail de façon professionnelle, en plus d'offrir un service plus qu'impeccable aux participants. Je n'ai que des commentaires positifs à leurs égards de la part des participants qui ont fait appel à leur service. UN GROS MERCI, en mon nom et aux noms des participants!

En ce qui concerne les travaux à effectuer en 2010, ceux-ci seront aussi nombreux, sans compter les travaux récurrents tels que la préparation des assemblées, la préparation de la formation, des différentes réunions et des différents communiqués, le suivi des décisions du gestionnaire et des autres activités. De plus, le Comité et la direction devront procéder, entre autres, à l'évaluation du protocole d'entente entre l'UQ et le RRCCUQ, à l'évaluation du gestionnaire, à l'établissement d'un code d'éthique et, possiblement, à l'étude de l'implantation d'un Régime de Retraite par Financement Salariale (RRFS).

Vous trouverez dans le rapport des activités de 2009 les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du régime, des placements, des perspectives pour 2010 ainsi que les états financiers vérifiés par la firme comptable Malette SENCRL.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous invite à visiter le site Web du Régime de retraite au : www.quebec.ca/rrcc où vous trouverez plus d'informations. De plus, j'attire votre attention sur l'appel à tous mentionné à la page 21.

J'aurai grand plaisir à vous rencontrer encore en 2010, lors de la tenue des différentes assemblées.



Léo Marcotte
Président du Régime de retraite

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du Comité de retraite au cours de l'année 2009. Parmi ceux-ci, notons :

Nomination du Secrétaire du Comité de retraite

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de M. Jean Drouin, un comité de sélection a été formé sous la direction de la vice-présidence à l'administration de l'Université du Québec. Le processus de sélection a mené à la désignation de M. Stéphane Gamache à titre de directeur du Régime de retraite.

Nous vous rappelons que les membres du Comité de retraite se sont donnés, à l'occasion de leur première réunion tenue le 16 mai 1991, un ensemble de critères lors de la désignation des dirigeants, notamment celle du secrétaire du Comité de retraite.

Modifications au Règlement

En 2009, les modifications suivantes ont été apportées au Règlement du Régime.

Ajustement des articles 2.3, 2.10, 4.4 et 4.12 du Règlement avec les dispositions réglementaires en vigueur

Les modifications apportées aux articles 2.3, 2.10 et 4.12, en lien avec la notion de « congés pour responsabilités parentales », visent à actualiser le Règlement. En effet, le concept de « congés pour responsabilités parentales » cadre mieux avec la réglementation en vigueur que celui de « congés de maternité ».

Pour l'article 4.4 « Cotisations pendant un congé de maternité », les modifications adoptées répondent mieux à la réalité des chargés de cours et permettent d'être en harmonie avec la *Loi sur les normes du travail*.

Modification de la durée du mandat des membres du Comité de retraite désignés par les participants

La modification apportée à l'article 10.7 porte sur la durée du mandat des membres du Comité de retraite et leur remplacement. Elle a pour but de prolonger d'un an à trois ans le mandat des membres désignés par les participants, ce qui permet d'assurer une meilleure continuité au sein du Comité de retraite.

Mise à jour de l'article 10.13 « Rapport annuel » et de l'appendice 1 du Règlement

Une autre modification faisant référence à l'article 10.13, « Rapport annuel » du Règlement du Régime, est également apportée. Il s'agit d'une mise à jour du texte afin de mieux refléter les documents transmis aux participants. Quant aux modifications de l'Appendice 1, il s'agit d'un simple changement des coordonnées postales du Siège social de l'Université du Québec et de la Télé-université.

Gestion des risques

Dans le cadre des suivis du Règlement intérieur, les travaux sur la gestion des risques et les contrôles internes se sont continués. Ils ont mené à une classification des risques potentiels et à une priorisation de certains risques. Une analyse approfondie des contrôles internes en place pour gérer ces risques a été réalisée avec la validation de l'exécution de ces contrôles.

Parmi les risques priorisés, on trouve le risque relatif au mauvais choix de placement et à la répartition des placements. Afin d'améliorer les contrôles internes effectués pour gérer ce type de risque, il a été recommandé d'analyser le risque de perte financière sur des périodes mobiles différentes aux deux ans plutôt qu'aux quatre ans. L'objectif étant d'évaluer l'exposition du Régime à ce risque, notamment avec la chute des valeurs boursières, à la suite de la crise financière de l'année 2008.

L'étude a été réalisée en se basant sur les rendements mensuels de Letko Brosseau pour la période allant du 1^{er} janvier 1988 au 31 décembre 2008. Cette étude a permis de valider les principaux constats suivants :

- Les déviations par rapport à la répartition cible, telles qu'indiquées dans l'énoncé de la politique de placement, offrent au gestionnaire plus de marge de manœuvre au niveau des stratégies tactiques d'investissement, permettant ainsi de réaliser de meilleurs rendements avec un niveau de risque comparable. Les valeurs minimales et maximales en titres de participation contribuent ainsi à l'amélioration des rendements et les degrés de risque qu'elles engendrent conviennent au Comité de retraite.
- À l'intérieur des balises permises par la politique de placement, les périodes pour lesquelles on élimine le risque d'avoir un rendement négatif, selon l'historique des rendements de Letko Brosseau, varient entre 36 mois et 39 mois. L'impact de la dernière crise ayant été considérable, la durée de ces périodes a presque doublé. Toutefois, il s'agit de périodes raisonnables, surtout en comparaison avec celles découlant d'une gestion indicielle.
- Considérant l'importance de protéger le capital retraite sur des périodes mobiles de 12 mois, l'analyse démontre que la gestion active de Letko Brosseau améliore la probabilité de protéger le capital par rapport à une gestion passive.

Information aux participants

Deux communiqués ont été rédigés en 2009 à l'intention des participants au Régime de retraite. Le premier communiqué a été publié au début de l'année, au moment où les marchés financiers continuaient à subir les effets de la crise boursière. Il faisait une rétrospective des événements économiques qui ont caractérisés la fin de l'année 2008 et envisageait les perspectives de

l'année 2009. L'objectif était d'informer les participants de l'effet de la crise sur les rendements du Régime et des suivis rigoureux qui étaient effectués à ce sujet.

Le deuxième communiqué était intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? ». Il s'agissait d'un communiqué de rappel qui avait pour but de faire connaître le Régime et d'apporter des réponses à certaines questions fréquemment posées sur les avantages d'y contribuer et sur son fonctionnement.

La préparation et la diffusion de communiqués qui portent sur diverses dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir la meilleure information possible aux participants et aux chargés de cours.

Vous trouverez tous les communiqués sur le site Web du Régime, à l'adresse suivante : <http://www.quebec.ca/rcc/information/communiques.html>

Assemblée annuelle

Encore une fois, le choix d'organiser des rencontres avec les participants du Régime s'est avéré judicieux. Les rencontres, qui se sont déroulées à Montréal, à Trois-Rivières et à Chicoutimi, ont attiré de nombreux chargés de cours. L'assemblée annuelle réalisée par vidéoconférence a également été maintenue pour les participants des autres établissements. Les chargés de cours qui ont participé aux rencontres ont été satisfaits du déroulement des assemblées. L'objectif reste toujours de hausser le taux de participation aux assemblées annuelles.

Assurance en responsabilité des fiduciaires

Le contrat d'assurance en responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada selon les termes de l'an passé. Le Régime bénéficie de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leur tâche, avec des coûts similaires à ceux de l'année précédente.

Il importe de rappeler que le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec et le Régime de prestations aux employés de l'Université du Québec sont regroupés sous une même protection d'assurance, afin de minimiser les coûts, tout en se donnant une protection appropriée.

Dossier du Fonds de revenu viager (FRV)

Le dossier du Fonds de revenu viager (FRV) a continué à être au centre des préoccupations du Comité de retraite. Celui-ci a accepté l'offre de services de Desjardins Sécurité financière (DSF) qui donne la possibilité aux participants du Régime de transférer le solde de leur compte à des conditions avantageuses, lors de la terminaison de leur participation au Régime.

En choisissant cette option, les participants en transition vers la retraite peuvent tout d'abord choisir d'ouvrir un FRV afin d'y transférer leurs actifs détenus dans le Régime. Quant à ceux et celles qui cessent leur participation au Régime, sans pour autant être rendus à l'étape de la retraite, ils peuvent choisir d'ouvrir un compte de retraite immobilisé (CRI). De plus, ceux qui ont effectué des cotisations volontaires peuvent les transférer dans un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), selon le cas. Ces participants bénéficient :

- de frais de gestion avantageux, soit les mêmes que ceux appliqués au Régime;
- d'un accès à une vaste gamme d'options de placement;
- d'aucuns frais d'entrée, de transfert et de sortie des fonds de placement;
- de programmes d'éducation et de planification financière de la retraite;
- d'un accès à un site Web sécurisé et à un centre d'appel qui permet d'obtenir de l'information et d'effectuer des transactions.

Cette offre permet également au Comité de retraite de minimiser l'impact des sorties de fonds du Régime de Retraite dans le calcul des frais de gestion. En effet, les actifs des participants qui sont transférés dans un FRV

ou un CRI offerts par DSF sont considérés en commun avec les actifs du Régime, lors de la détermination des frais de gestion.

Cette offre de services est proposée à titre facultatif aux participants qui désirent transférer leurs actifs et la responsabilité fiduciaire du Comité de retraite cesse à la date du transfert.

Par ailleurs, le Comité de retraite demeure attentif à l'avancement des travaux concernant l'immobilisation des actifs, particulièrement pour les régimes à cotisations déterminées, afin que ces derniers puissent verser des rentes aux participants selon une formule identique à celle du FRV.

Fonds conservateur

Parmi les dossiers annoncés à la rubrique perspective 2009 du Rapport des activités 2008, il était fait mention de la mise en place du fonds conservateur. Les démarches entreprises, depuis la fin de 2008, ont été poursuivies avec les différents intervenants, à savoir : DSF, Fiducie Desjardins et Letko Brosseau. Ces démarches ont abouti à la mise en place au cours du mois d'avril 2009 de ce fonds, ce qui permet aux participants ayant atteint l'âge de 50 ans d'investir dans un fonds plus conservateur que le fonds régulier. Les ententes de service avec ces fournisseurs n'ont pas été abrogées à la suite du lancement du second fonds et la mise en place de ce fonds n'a pas engendré de frais supplémentaires au Régime.

Le fonds conservateur permettra aux participants du Régime qui approchent de la retraite d'investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés financiers. L'objectif est de réduire la possibilité de perte à la suite d'une baisse importante des marchés financiers et en conséquence d'assurer une plus grande protection du capital.

Pour avoir plus de détails sur le fonds conservateur, notamment les options de placements et les conditions de transferts, nous vous invitons à consulter le site Web du Régime à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rbcc/fonds-conservateur.html.

Formation des membres du Comité de retraite

La Direction du Régime a organisé deux sessions de formation à l'intention des membres du Comité de retraite : le 19 juin, à Québec, et le 25 septembre 2009, à Montréal. Ces sessions de formation ont porté sur les thèmes suivants :

- la gouvernance des régimes de retraite en période de crise financière;
- les fonds à date de retraite cible : nouvelle tendance pour les régimes de retraite à cotisations déterminées;
- les ratios financiers;
- les FRV, CRI, REER et FERR;
- la gouvernance des régimes de retraite;
- les choix de placements dans un régime à cotisations déterminées.

Le bilan de ces sessions de formation a permis de constater encore une fois la satisfaction des membres du Comité de retraite quant à la pertinence des sujets abordés et à la qualité des présentations.

L'organisation de ces sessions de formation fait partie des suivis du Règlement intérieur qui obligent le Comité de retraite à prendre les mesures requises pour former ses membres. L'objectif est de permettre aux membres de parfaire leurs connaissances et de comprendre leur rôle et leurs responsabilités, afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Il est important de noter que les dépenses administratives allouées à la formation ont été augmentées de 0,75 % à 1 % du montant des prévisions de dépenses administratives de l'année en cause. Le Règlement intérieur et la politique de perfectionnement du Régime ont été modifiés en conséquence.

Deuxième exercice d'autoévaluation des comités et de la Direction

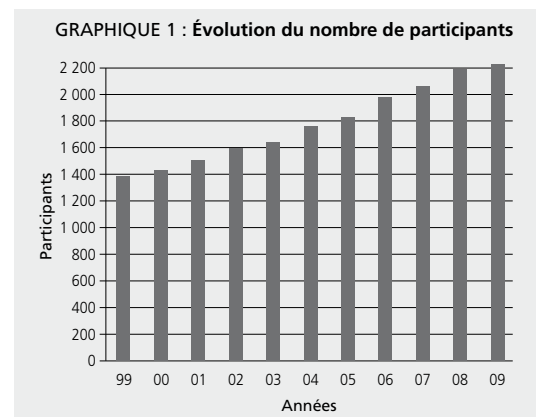
Pour la seconde fois, le Comité de retraite, le Comité de placement et la Direction du Régime se sont prononcés sur le respect de leurs responsabilités à l'égard de leurs mandats. Ils ont été invités à faire leur autoévaluation afin de déterminer leur degré de satisfaction quant à l'acquittement de leurs devoirs. À rappeler que l'objectif de cet exercice est de doter le Régime des procédures et des structures nécessaires pour optimiser la qualité de son administration.

Un rapport final a été déposé au Comité de retraite. Celui-ci souligne, d'une part, la satisfaction exprimée à l'égard des divers comités et de la Direction quant à l'acquittement de leurs devoirs et contient, d'autre part, des mesures visant à l'amélioration de certains aspects du fonctionnement du Régime.

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2009, 138 nouveaux participants ont cotisé au Régime de retraite des chargés de cours. Ce nombre est légèrement inférieur à celui de l'année 2008 qui était de 147 nouveaux participants.

L'augmentation nette du nombre de participants est de 56 adhérents, en raison des 82 départs au cours de l'année 2008. Le nombre total de participants est donc passé à 2 231 en 2009, comparativement à 2 175 en 2008, ce qui représente une augmentation de 2,6 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance du nombre de participants de 62,8 % de 1999 à 2009.



Le tableau 1 présente la répartition des adhésions selon les établissements et le sexe. Cette année encore, un plus grand nombre d'hommes (77) que de femmes (61) ont adhéré au Régime. De plus, c'est à l'UQAM (60), comme en 2008, où l'augmentation est la plus importante.

TABEAU 1 : Adhésions 2009

Établissements	Femmes	Hommes	Total
UQAM	26	34	60
UQTR	11	7	18
UQAC	5	8	13
UQAR	4	8	12
UQO	9	6	15
UQAT	4	3	7
ENAP	0	3	3
ETS	2	8	10
TOTAL	61	77	138

Quatre-vingt deux participants ont quitté le Régime au cours de l'année 2009, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

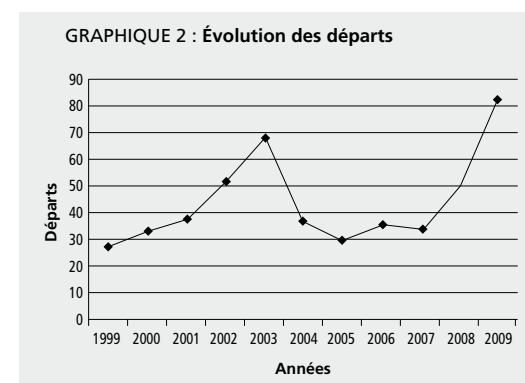
- la retraite;
- le transfert à un autre régime de retraite;
- le transfert dans un CRI;
- le transfert dans un REER;
- le décès.

Le tableau 2 présente la répartition des départs selon l'établissement et le sexe des participants pour l'année 2009.

TABEAU 2 : Départs 2009

Établissements	Femmes	Hommes	Total
UQAM	21	22	43
UQTR	5	9	14
UQAC	3	2	5
UQAR	4	5	9
UQO	3	3	6
UQAT	1	2	3
ENAP	0	1	1
ETS	1	0	1
TOTAL	38	44	82

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 1999 à 2009. En 2009, ils sont supérieurs à ceux de l'année 2008, année au cours de laquelle 50 participants avaient quitté le Régime.



En 2009, le nombre de départs a augmenté de 64 %, comparativement à une augmentation de 47,1 % en 2008. Cette tendance s'explique par le maintien du phénomène de vieillissement des participants au Régime.

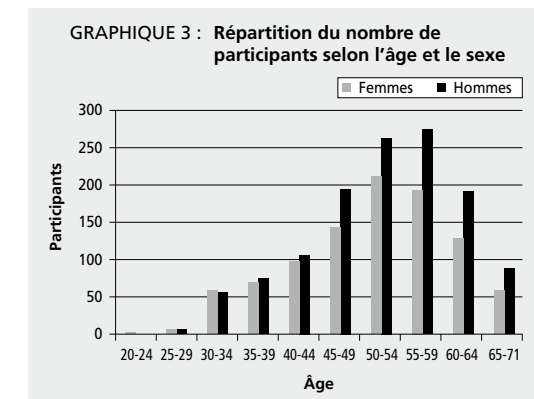
Le tableau 3 illustre bien le phénomène de vieillissement auquel est confronté le Régime depuis les dernières années; une tendance qui se poursuit en 2009. L'âge moyen est passé de 51,3 en 2008 à 51,5 en 2009.

TABEAU 3 : Évolution de l'âge moyen

31/12/1999	47,6 années
31/12/2000	48,5 années
31/12/2001	49,0 années
31/12/2002	48,9 années
31/12/2003	49,2 années
31/12/2004	49,7 années
31/12/2005	50,2 années
31/12/2006	50,5 années
31/12/2007	50,8 années
31/12/2008	51,3 années
31/12/2009	51,5 années

Entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2009, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 3,9 années. Les participants âgés de 55 ans et plus, donc admissibles à la retraite, représentent 41,7 % de tous les participants au Régime. Ainsi, plus d'un participant sur trois est en mesure de se prévaloir de son droit à la retraite.

La répartition du nombre de participants selon le sexe et le groupe d'âge, telle qu'illustrée au graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se retrouve dans les trois groupes suivants, soit les 45-49 ans, 50-54 ans et 55-59 ans. Cette année, comme en 2008 et en 2007, c'est la tranche d'âges des 50-54 ans (477 participants) qui regroupe le plus grand nombre de participants. Elle est suivie par les 55-59 ans (466 participants) et les 45-49 ans (333 participants).



L'âge moyen du groupe des participantes (50,91 ans) est légèrement inférieur à celui du groupe des participants (52,03 ans). À mentionner que l'âge moyen des participants s'est accru à un rythme pratiquement semblable à celui des participantes au cours de l'année 2009 (respectivement 0,2 an et 0,19 an).

Le tableau 4 illustre, pour la période de 1999 à 2009, l'évolution de la participation selon le sexe. On y constate une croissance de 2,2 % de la proportion de participantes. Cependant, le nombre de participants demeure plus élevé (hommes : 56,34 %; femmes : 43,66 %). Il est à noter qu'on assiste à une légère diminution de la proportion des participantes au cours de la dernière année.

Situation financière du Régime

TABLEAU 4 : Évolution de la participation selon le sexe au 31 décembre 2009

PÉRIODE	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
31/12/1999	802	58,54	568	41,46
31/12/2000	828	57,54	611	42,46
31/12/2001	868	57,45	643	42,55
31/12/2002	907	57,08	682	42,92
31/12/2003	942	56,95	712	43,05
31/12/2004	992	56,65	759	43,35
31/12/2005	1 051	56,75	801	43,25
31/12/2006	1 121	56,87	850	43,13
31/12/2007	1 177	56,64	901	43,36
31/12/2008	1 224	56,28	951	43,72
31/12/2009	1 257	56,34	974	43,66

Le tableau 5 permet d'observer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 1999 à 2009. Durant cette période, la participation est passée de 1 370 à 2 231, soit une augmentation de 62,8 %.

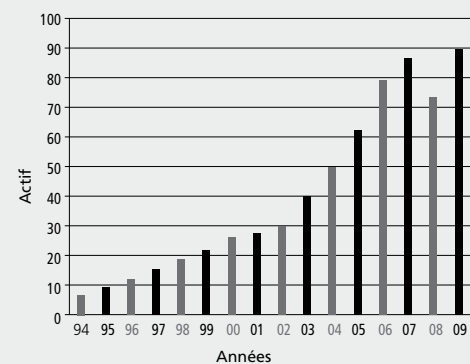
L'UQO, avec une augmentation de son nombre de participants de 209 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau. Toutefois, en terme absolu et comme pour les années précédentes, l'UQAM dépasse de loin les autres établissements, avec une augmentation de 363 participants.

TABLEAU 5 : Nombre de participants selon l'établissement au 31 décembre 2009

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	%
UQAM	725	767	797	825	836	883	916	989	1 034	1 071	1 088	49
UQTR	276	279	288	292	297	298	307	316	338	345	349	16
UQAC	114	122	126	136	142	145	153	160	172	180	188	8
UQAR	96	91	98	109	120	131	135	144	147	162	165	7
UQO	78	95	108	127	150	171	190	197	212	232	241	11
UQAT	38	40	47	45	49	52	57	62	70	75	79	4
ENAP	9	9	8	12	13	16	20	22	23	24	26	1
ETS	34	36	39	43	47	55	74	81	82	86	95	4
TOTAL	1 370	1 439	1 511	1 589	1 654	1 751	1 852	1 971	2 078	2 175	2 231	100

L'actif de la caisse de retraite, au 31 décembre 2009, est de 21,94 % supérieur à celui de l'année 2008. Ceci est principalement dû à un bon rendement auquel s'ajoute un apport significatif d'entrées de fonds en provenance des cotisations. Comme nous le verrons à la rubrique « PLACEMENTS », les rendements avant les frais sont de 16,13 %, en 2009 comparativement à -18,45 % en 2008, année au cours de laquelle les rendements ont été grandement affectés par la crise financière. L'actif avait enregistré une diminution de 14,17 % en 2008 et une croissance de 7,35 % en 2007. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net.

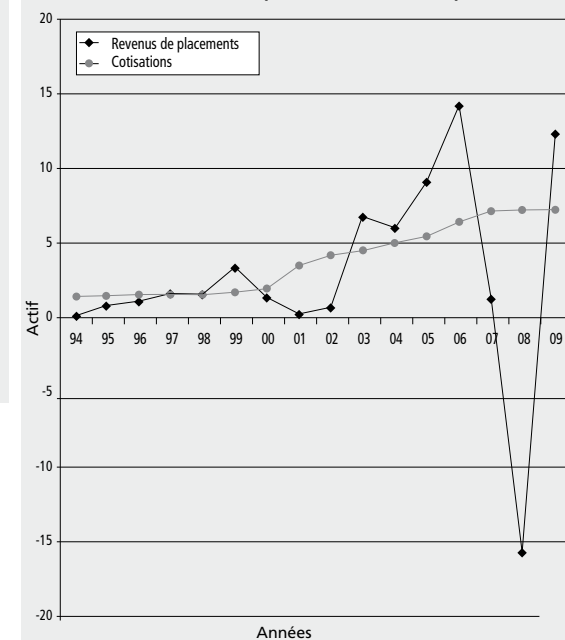
GRAPHIQUE 4 : Évolution de l'actif net (en millions de dollars)



Augmentation de l'actif

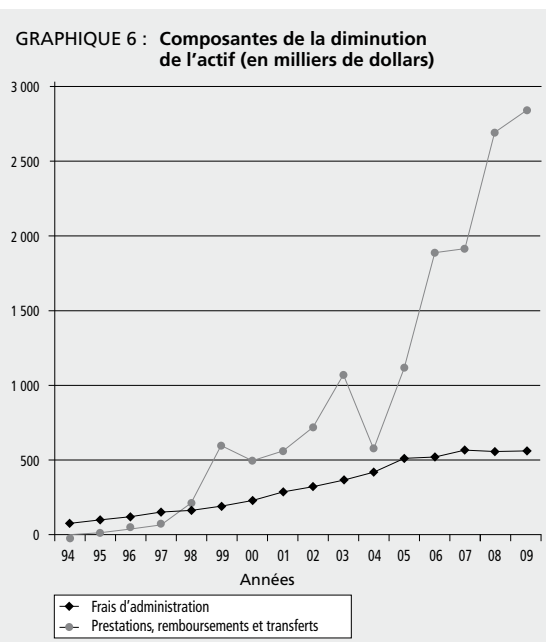
L'évolution de l'actif en 2009 s'explique, d'une part, par des cotisations de 7 217 780 \$ (supérieures à celles de 2008) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 48 437 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 103 099 \$. À ces sommes, doivent être cumulés des revenus nets de placement de 12 175 681 \$. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus dans le temps.

GRAPHIQUE 5 : Composantes de l'augmentation de l'actif (en millions de dollars)

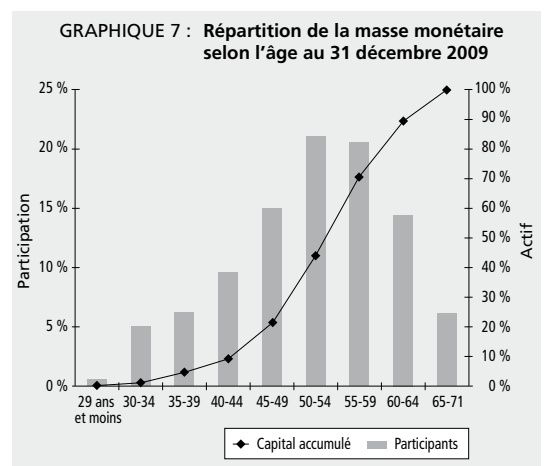


Au cours de l'année 2009, et contrairement aux deux années précédentes, ce sont les revenus de placements qui ont le plus fait augmenter l'actif du Régime.

Par ailleurs, les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs viennent à leur tour réduire l'actif. Ainsi, au cours de l'année 2009, une somme de 2 841 762 \$ a été versée sous forme de prestations ou de transferts aux participants. À cette somme s'ajoutent des frais administratifs de 578 852 \$. Au regard des effets appréhendés du vieillissement, et, par conséquent, de l'augmentation des transferts de fonds vers d'autres véhicules financiers, la tendance haussière des sommes versées en prestations et transferts qui est observée au graphique 6 demeure préoccupante pour le Comité de retraite.



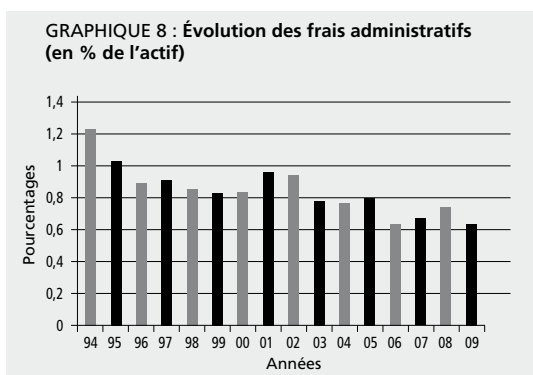
Le graphique 7 permet d'observer la répartition des actifs du Régime selon l'âge des participants. Il montre que les personnes âgées de 55 ans et plus représentent plus du tiers des participants du Régime. Ces participants, qui peuvent en tout temps quitter le Régime, détiennent un peu plus de la moitié des actifs du Régime. On comprend donc la préoccupation du Comité de retraite quant à l'effet du phénomène du vieillissement des participants au Régime.



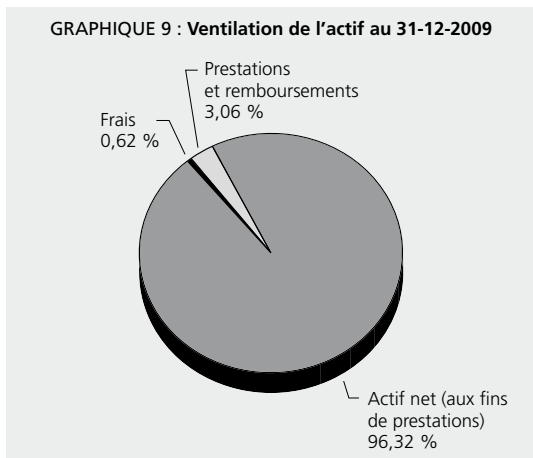
Les frais administratifs

En terme absolu, la majorité des frais administratifs est reliée à la croissance de l'actif. Ainsi, plus l'actif du Régime augmente, plus les frais du fiduciaire et du gestionnaire deviennent importants, et vice-versa. Les salaires et les charges sociales se sont légèrement accrus, en raison de l'augmentation salariale touchant le personnel de l'Université (augmentation salariale prévue dans les conditions de travail) et aussi de la rémunération du président, du membre indépendant et du représentant des participants non actifs. Les dépenses de bureau, de déplacement et de représentation ont connu une augmentation plus importante. Cette hausse est attribuable, entre autres, à l'acquisition de matériels informatiques pour la Direction du Régime, conformément au protocole d'entente avec l'Université du Québec (Siège social). Deux sessions de formation ont également été organisées cette année à l'intention des membres du Comité de retraite. Ces sessions de formation, tenues l'une à Québec et l'autre à Montréal, ont été mises en place afin de répondre aux exigences de la Loi 30 (dont certaines dispositions confirment la responsabilité du Comité de retraite à l'égard de la formation de ses membres). En ce qui concerne l'assurance en responsabilité des fiduciaires, elle s'élève à 10 057 \$ en 2009, un coût comparable à celui de 2008.

En terme relatif, les frais administratifs sont en baisse, passant de 0,75 % de l'actif (avant la déduction des frais et des transferts, en 2008) à 0,62 %, en 2009; le taux le plus bas depuis la création du Régime. Un contrôle soutenu des dépenses associé à une croissance des revenus de placement et des cotisations expliquent cette réduction. Encore cette année, les membres du Comité de retraite sont heureux de pouvoir offrir des rendements très intéressants aux participants, tout en maintenant les frais administratifs à un coût inférieur à ceux que l'on retrouve sur le marché des fonds communs.



Le graphique 9 a été préparé afin de permettre aux participants de visualiser l'importance des frais administratifs, des prestations et des remboursements en fonction de l'actif total. Il est à noter que les frais administratifs (0,62 %), de même que les prestations et remboursements (3,06 %), sont en légère baisse par rapport à 2008. L'actif net disponible pour les services de prestations est de 96,32 %, en légère hausse comparativement à 2008 (95,72 %).



Placements

Le Comité de placement s'est réuni à sept reprises (six rencontres physiques et une rencontre par téléconférence), afin de faire cheminer les principaux dossiers :

Politique de droit de vote

Dans le cadre du suivi de la politique de droit de vote et conformément à la résolution 6C-076-235, un tableau comparatif est réalisé entre les votes exprimés par procuration au nom du Régime par Letko Brosseau et ceux du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers), la Caisse de dépôt et de placement du Québec (CDP) et du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

L'analyse de ce tableau, qui concerne les votes de la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 mai 2009, montre un taux de concordance de 90,1 % entre les votes de Letko Brosseau et ceux de Teachers, un taux de concordance de 76 % entre les votes de Letko Brosseau et ceux de la CDP et finalement un taux de concordance de 61 % avec le RRUQ. Ces taux élevés de concordance satisfont le Comité de retraite quant à la politique du gestionnaire en matière de droit de vote.

Les membres du Comité de placement, après examen de ce tableau, recommandent de continuer à suivre la ligne de conduite qui a été adoptée par le Comité de retraite en matière de votes par procuration, soit :

- procéder à cet exercice de comparaison tous les deux ans;
- garder le statu quo, c'est-à-dire continuer à déléguer l'exercice des droits de vote, associés aux titres de participation détenus à la caisse du Régime, au gestionnaire qui devra s'acquitter de cette responsabilité dans les meilleurs intérêts du compte;

- continuer la pratique de reddition de compte, qui consiste à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes pour certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

La politique de placement

L'une des implications importantes découlant de la mise en place du fonds conservateur était la révision de la politique de placement. En effet, l'ajout d'une nouvelle option de placement pour les participants approchant la retraite a nécessité la modification de l'énoncé de la politique de placement essentiellement pour que cette dernière définisse l'objectif et les stratégies de placement du nouveau fonds conservateur.

La politique de placement reformulée se présente comme suit :

- la première partie présente les objectifs et les principes généraux de même que les directives de placements qui concernent les deux fonds constituant le portefeuille du Régime;
- l'annexe 1 comprend les directives de placement et l'évaluation des performances du fonds régulier du Régime;
- l'annexe 2 est consacrée aux stratégies de placement et à l'évaluation des résultats du fonds conservateur;
- l'annexe 3 énonce la politique et les principes directeurs de placement du Fonds commun d'obligations de Letko Brosseau;
- l'annexe 4 énonce la politique et les principes directeurs de placement du Fonds commun d'actions de Letko Brosseau.

Cette nouvelle version de la politique de placement a été approuvée par le Comité de retraite. La version est accessible sur le site Web du Régime à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rcc/placements/politique-de-placement.pdf.

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement, et ce à la lumière des rendements obtenus par le Régime.

La répartition des actifs du fonds régulier (tableau 6) et celle du fonds conservateur (tableau 7), exprimée en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime découlant de la politique de placement actuelle, est la suivante :

TABLEAU 6 : Répartition des actifs du fonds régulier

GROUPE D'ACTIFS	RÉPARTITION		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeur à court terme	0 %	5 %	65 %
Revenus fixes	10 %	40 %	60 %
Titres de participation	10 %	55 %	70 %
Actions canadiennes	5 %	20 %	65 %
Actions étrangères	5 %	35 %	65 %

TABLEAU 7 : Répartition des actifs du fonds conservateur

GROUPE D'ACTIFS	RÉPARTITION		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	75 %	80 %	100 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	0 %	20 %	25 %

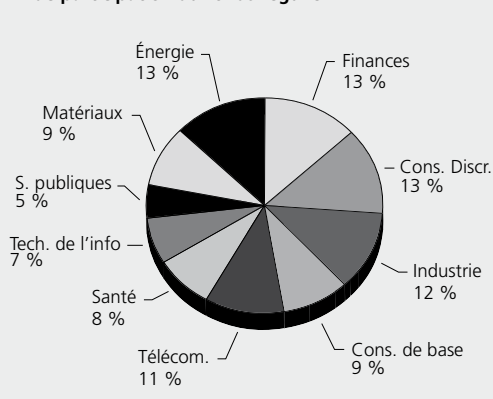
Au 31 décembre 2009, la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds régulier se présentait ainsi :

TABLEAU 8 : Répartition au 31 décembre 2009 des actifs du fonds régulier

ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Encaisse	5 %	10 %
Obligations	40 %	30 %
Titres de participation	55 %	60 %
Actions canadiennes	20 %	20 %
Actions étrangères	35 %	40 %
TOTAL	100 %	100 %

La répartition des titres de participation du fonds régulier du Régime par secteur d'activité, en date du 31 décembre 2009, était la suivante :

GRAPHIQUE 10 : Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier



Rendement du Régime et performance du gestionnaire

L'année 2009, bien qu'ayant commencé de façon très modeste, a été une année exceptionnelle au niveau de la performance des marchés financiers. L'année 2007 et particulièrement l'année 2008, qui avaient été difficiles, ont enfin fait place à une remontée grandement espérée.

Les rendements bruts du fonds régulier du Régime, qui étaient de -18,45 % en 2008, sont passés à 16,13 % en 2009. La bonne performance de notre gestionnaire, Letko Brosseau, a contribué à la réalisation de ces rendements. Après une année difficile, celui-ci renoue avec la bonne performance en apportant un rendement intéressant et en ajoutant de la valeur, comme il le faisait depuis le début de son mandat (mai 2002).

En 2009, les rendements de notre gestionnaire sont comparables à ceux colligés par les firmes Morneau Sobeco, actuaire, (médiane 17,2 %), Normandin Beaudry, actuaire-conseils, (médiane 15,6 %) et RBC Dexia (médiane 16,2 %).

L'étude comparative des gestionnaires canadiens effectuée par la firme Normandin Beaudry, actuaire-conseils, classe Letko Brosseau dans le premier quartile au niveau de la valeur ajoutée sur une année (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009) pour les actions canadiennes. Pour ce qui est des actions étrangères, les rendements qu'il a obtenus le placent dans le troisième quartile. Il arrive au quatrième quartile en matière d'obligations. Quant à la valeur ajoutée sur quatre ans, Letko Brosseau se situe dans le premier quartile sur le plan des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères. Il conserve également cette position pour la valeur ajoutée sur dix ans pour les obligations et les actions canadiennes. Il importe de signaler que les données sur les rendements de Letko Brosseau contenues dans cette étude concernent les moyennes des performances des portefeuilles du gestionnaire qui sont légèrement différentes des performances du portefeuille du Régime de retraite des chargés de cours.

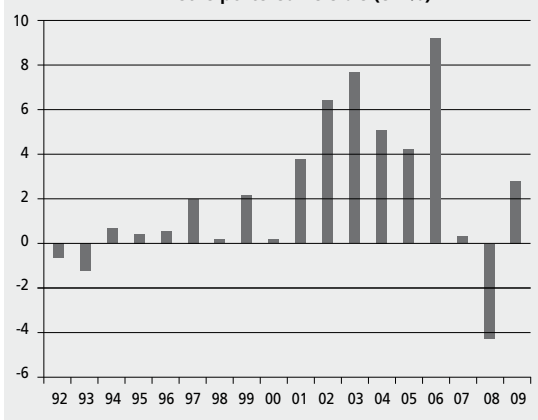
Le tableau 9 permet de comparer la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et d'apprécier la valeur ajoutée par le gestionnaire, pour l'année 2009 ainsi que depuis 1992. Il est donc possible de constater que, tant au cours de la dernière année (gestionnaire : 16,13 %; portefeuille de référence: 13,03 %), que depuis février 1992 (gestionnaire : 9,42 %; portefeuille de référence : 6,80 %), les gestionnaires (T.A.L et Letko Brosseau) ont donné un meilleur rendement que celui de la politique de placement. Ceci démontre que le choix des gestionnaires retenus par le Comité de retraite s'est avéré pertinent et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats que ne l'aurait fait une gestion passive et indicelle.

TABLEAU 9 : Comparaison entre la performance du gestionnaire et la politique de placement

	01-01-2009 au 31-12-2009	29-02-1992 au 31-12-2009
Rendement du gestionnaire	16,13 %	9,42 %
Rendement de la politique	13,03 %	6,80 %
Plus value	3,10 %	2,62 %
IPC	1,32 %	1,83 %
Rendement réel de la caisse	14,81 %	7,59 %

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

GRAPHIQUE 11 : Écart de rendement entre la performance du gestionnaire et le portefeuille cible (en %)



On constate que la valeur ajoutée en 2009 (3,10 %, par rapport à la politique de placement de la caisse) est très appréciable, particulièrement après la moins value de l'année 2008. Le facteur important expliquant cette situation est la bonne politique de sélection des titres qui a permis au gestionnaire de bénéficier pleinement de la hausse offerte par les marchés boursiers. De même, la surpondération des titres de participation a été une excellente stratégie de la part du gestionnaire.

Une comparaison de la performance obtenue par le gestionnaire pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée au tableau 10 :

TABLEAU 10 : Indicateurs de performance

RENDEMENT	01-01-2009 au 31-12-2009	
	INDICE	GESTIONNAIRE
Valeurs à court terme	0,6 %	0,3 %
Obligations	5,4 %	7,9 %
Actions canadiennes	35,1 %	40,3 %
Actions étrangères	11,1 %	18,0 %

Pour l'année 2009, le tableau 10 permet d'observer la très bonne performance du gestionnaire au niveau des titres de participation et la bonne performance au niveau des obligations, alors que sur les valeurs à court terme, le rendement de notre caisse est en dessous de l'indice. Les actions canadiennes avec un rendement de 40,3 % ont donné un rendement supérieur de 5,2 % à celui de l'indice S&P/TSX, ce qui dénote une très bonne performance puisque le gestionnaire, même dans un marché boursier canadien haussier, a réussi à faire mieux que l'indice de référence. Au niveau des actions étrangères, la performance est significativement supérieure de 6,9 % à l'indice MSCI World (Morgan Stanley Capital International : 11,1 %) avec un rendement de 18 %. Quant aux rendements des obligations, ceux de Letko Brosseau sont également supérieurs de 2,5 % à celui de l'indice Dex Univers. Le gestionnaire a cependant réalisé un rendement légèrement inférieur de 0,3 % à l'indice Dex des bons du Trésor sur l'encaisse.

Historique des rendements du fonds régulier du Régime

Les rendements du Régime des dix-huit dernières années, se terminant le 31 décembre 2009, comparativement aux rendements du marché, sont les suivants (tableau 11) :

TABLEAU 11 : Historique des rendements annuels du fonds régulier

	T.A.L.									
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Rendement des gestionnaires	5,90 %	16,70 %	3,10 %	15,10 %	14,00 %	14,00 %	10,39 %	13,72 %	5,72 %	0,63 %
Rendement du marché	6,60 %	17,90 %	2,30 %	14,70 %	13,30 %	11,79 %	10,26 %	2,48 %	5,55 %	-3,19 %
Écarts	-0,70 %	-1,20 %	0,80 %	0,40 %	0,70 %	2,21 %	0,13 %	11,24 %	0,17 %	3,82 %

	Letko Brosseau							
	2002*	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Rendement des gestionnaires	2,16 %	21,70 %	14,80 %	16,80 %	21,19 %	1,58 %	-18,45 %	16,13 %
Rendement du marché	-4,83 %	13,95 %	9,39 %	12,37 %	11,85 %	1,40 %	-14,31 %	13,03 %
Écarts	6,99 %	7,75 %	5,41 %	4,43 %	9,34 %	0,18 %	-4,14 %	3,10 %

*Letko Brosseau est devenu gestionnaire en mai 2002.

Fonds conservateur

La mise en place du fonds conservateur constitue une nouvelle option de placement pour les chargés de cours participants au Régime qui approchent de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. La politique de placement retenue pour ce fonds a comme objectif de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

Au 31 décembre 2009, la répartition retenue par le gestionnaire pour le fonds conservateur se présentait ainsi (tableau 12) :

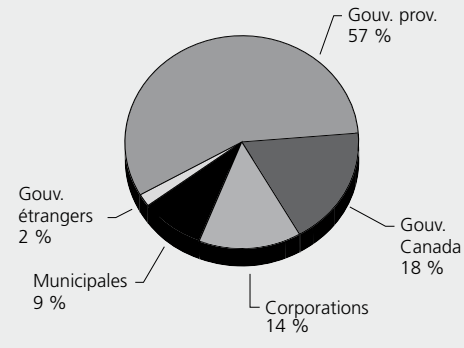
ACTIFS	CIBLE	POSITION DU GESTIONNAIRE
Encaisse, titres à court terme et revenu fixe	80,0 %	76,5 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	20,0 %	23,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Le tableau 13 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la moins value en 2009.

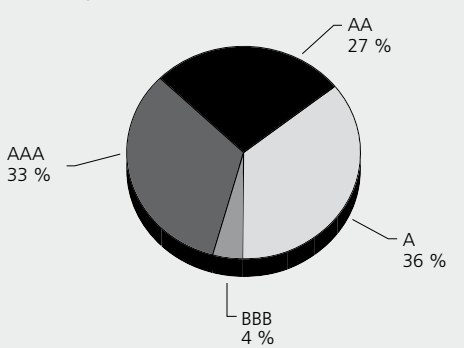
	01-05-2009 au 31-12-2009
Rendement du gestionnaire	5,6 %
Rendement de la politique	7,0 %
Plus value	-1,4 %
IPC	0,1 %
Rendement réel de la caisse	5,5 %

Le rendement du fonds conservateur est de 5,6 % en 2009, ce qui est inférieur de 1,4 % par rapport au portefeuille de référence. Il s'agit d'un rendement calculé à partir du 1^{er} mai 2009, date de la mise en place du fonds conservateur. Cet écart s'explique en grande partie par la stratégie utilisée par le gestionnaire pour la partie obligataire du fonds, stratégie qui consistait à ne pas surpondérer outre mesure les obligations corporatives qui ont le plus performé en 2009. L'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire l'exposition au risque de perte financière importante (graphiques 12 et 13).

GRAPHIQUE 12 : Fonds conservateur - Distribution du revenu fixe



GRAPHIQUE 13 : Fonds conservateur - Cote de risque des obligations



Perspective 2010

L'année 2010 s'annonce occupée pour les membres du Comité de retraite et pour la Direction du Régime. En effet, conformément à la politique de placement, ceux-ci se doivent de faire l'évaluation du mandat du gestionnaire, Letko Brosseau. Une fois cette évaluation terminée, un rapport final résumant les procédures et les conclusions de l'évaluation sera déposé au Comité de retraite.

Les membres du Comité de retraite travailleront également à la révision de la politique de placement en ayant toujours comme objectif l'optimisation du rendement total du Régime par des investissements de qualité et de liquidité adéquate, tout en maintenant un niveau de risque acceptable.

Les membres du Comité de retraite procéderont aussi en 2010 à la mise en place d'un nouveau code d'éthique. Ce code permettra aux membres du Comité d'exécuter leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité.

Le volet information aux participants demeura, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des communiqués traitant des principales préoccupations des participants au Régime continueront d'être publiés au cours de l'année 2010.

Les membres du Comité entreprendront, de plus, des négociations avec l'Université Québec (Siège social) afin de conclure une entente sur le partage de certains frais reliés à l'administration du Régime.

Enfin, le Comité de retraite amorcera une étude sur l'implantation d'un Régime de retraite par financement salarial, en remplacement du Régime actuel. Cette étude prendra en considération la réalité des chargés de cours du réseau de l'Université du Québec car les membres du Comité de retraite veulent s'assurer de prendre une décision qui va dans l'intérêt de l'ensemble des participants.

Appel à tous

Nous vous invitons à nous transmettre par courriel (rrccuq@quebec.ca) votre nom, votre adresse et le nom de votre constituante, afin de nous permettre de garder à jour notre banque de données et de nous aider à mieux communiquer avec vous

Merci à l'avance de votre habituelle collaboration !

Membres du comité



2009
Mario Auclair

Directeur
Service des ressources humaines
Université du Québec en Outaouais
mario.auclair@uqo.ca



1994
Claude Bédard

Chargé de cours
Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue
labero@tlb.sympatico.ca



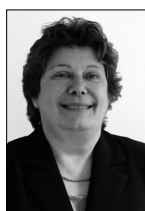
2007
Marcel Bernier

Représentant des participants non actifs
bernier.marcel@sympatico.ca



1992
Luc Boudreault

Directeur du personnel
et des relations du travail
Université du Québec à Chicoutimi
luc_boudreault@uqac.ca



2005
Marie Bouvier*

Chargée de cours
Université du Québec à Montréal
bouvier.marie@uqam.ca



2005
Jacynthe Drolet

Directrice
Service de l'évaluation, de la rémunération
et du soutien informatisé
Université du Québec à Montréal
drolet.jacynthe@uqam.ca



2009
Robert Dutrisac

Membre indépendant
robertdutrisac@yahoo.ca



1992
Mustapha Elayoubi

Chargé de cours
Université du Québec à Chicoutimi
elayoubi7@hotmail.com



2003
Pierre Garceau*

Vice-président
Directeur de l'administration
École de technologie supérieure
pierre.garceau@etsmtl.ca



2008
Éric Hamelin

Directeur
Service de la gestion du personnel
Université du Québec à Trois-Rivières
eric.hamelin@uqtr.ca



2006
Katy Lagacé

Chargée de cours
École de technologie supérieure
katy.lagace@etsmtl.ca



1992
Léo Marcotte*

Président
Université du Québec à Trois-Rivières
leo.marcotte@uqtr.ca



2006
Micheline Montreuil

Chargée de cours
Université du Québec à Rimouski
micheline@micheline.ca



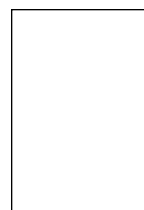
1994
Gilles Pelletier, CA

Chargé de cours
Université du Québec en Outaouais
Gilles.Pelletier@uqo.ca



2009
Jacques A. Plamondon

Chargé de cours
École nationale d'administration publique
jacques.plamondon@enap.ca



2009
Élisabeth Robert, CRIA

Responsable du Services des ressources
humaines
École nationale d'administration publique
elisabeth.robert@enap.ca



2003
Robert Simard

Conseiller en ressources humaines
Université du Québec en Abitibi-
Témiscamingue
robert.simard@uqat.ca



2009
Marjolaine Viel, CA MAP

Directrice
Université du Québec à Rimouski
marjolaine_viel@uqar.qc.ca



1997
Pauline Bergeron**

Technicienne en administration
Régime de retraite des chargés de cours
Université du Québec
rrccuq@uquebec.ca



2009
Stéphane Gamache**

Directeur
Régime de retraite des chargés de cours
Université du Québec
rrccuq@uquebec.ca



2005
Zaki Taboubi**

Conseiller
Régime de retraite des chargés de cours
Université du Québec
rrccuq@uquebec.ca

En 2009, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de présence de 83 % de ses membres.

* Membres du Comité de placement

** Personnel administratif

États financiers

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC** au 31 décembre 2009 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Comité de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite au 31 décembre 2009 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Mallette*¹

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 11 février 2010

¹ CA auditeur permis n° 19905

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre

ACTIF

PLACEMENTS (note 4)

Marché monétaire	8 905 594 \$	15 018 771 \$
Obligations	26 543 376	20 018 294
Fonds communs	972 826	-
Actions canadiennes	17 184 025	11 569 258
Actions étrangères	34 726 234	26 179 355
	88 332 055	72 785 678

CRÉANCES

Cotisations à recevoir du promoteur	332 465	264 935
Cotisations à recevoir des participants	332 465	264 935
Cotisations additionnelles et transferts provenant d'autres régimes	15 004	14 189
Revenus de placements	261 479	318 776
Taxe de vente du Québec	16 422	18 498
	957 835	881 333

ENCAISSE

	838 004	232 263
	90 127 894	73 899 274

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 6)	154 313	146 135
PRESTATIONS À PAYER	357 495	261 436
	511 808	407 571

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

89 616 086 \$ 73 491 703 \$

Pour le Comité de retraite :



Administrateur



Administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2009

2008

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations du promoteur	3 608 890 \$	3 473 450 \$
Cotisations des participants		
Régulières	3 608 890	3 473 450
Volontaires	103 099	171 661
Transferts provenant d'autres régimes	48 437	180 914
	7 369 316	7 299 475

Revenus de placements

Intérêts	1 195 903	1 209 125
Dividendes	1 343 986	1 662 846
Fonds de placements canadiens	18 142	-
	2 558 031	2 871 971

Modification de la juste valeur des placements (note 7)

	9 617 650	-
	19 544 997	10 171 446

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	128 440	124 845
Assurances fiduciaires	10 057	10 006
Dépenses de bureau, déplacements et représentation	13 620	11 636
Frais d'enregistrement	18 942	19 133
Honoraires professionnels et frais de gestion	407 793	408 833
	578 852	574 453

Modification de la juste valeur des placements (note 7)

	-	19 023 849
	2 408 925	2 352 727

Transferts vers d'autres régimes

	432 837	355 988
	3 420 614	22 307 017

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET

	16 124 383	(12 135 571)
	73 491 703	85 627 274

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice

89 616 086 \$ 73 491 703 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisation du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations du promoteur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant. Chaque cotisation de l'Université n'est constituée que de montants qui se rapportent à des participants donnés et donc portés au crédit de ces participants.

Toutefois, en aucun moment, et ce, conformément à l'article 147.1 (8) de la Loi de l'impôt sur le revenu, le facteur d'équivalence calculé à partir des dispositions du Régime ne saurait dépasser le moindre :

- Du plafond des cotisations déterminées dans l'année;
- De 18 % de la rémunération reçue de l'Université par le participant durant l'année.

Cotisations volontaires

Un participant actif peut verser des cotisations volontaires suivant les modalités arrêtées par le Comité de retraite relativement à ses services courants, pourvu que le total de ces cotisations n'excède pas le maximum permis par la Loi de l'impôt sur le revenu, comme il est précisé à l'article 4.8 du Règlement du Régime de retraite des chargés de cours « Limitation du niveau des cotisations ». Ces sommes sont traitées distinctement des cotisations courantes.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'assurer aux participants qui en font la demande un rendement plus stable au cours des années précédant leur départ à la retraite.

Les actifs investis dans ce fonds sont mentionnés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ce poste est constitué des versements effectués par les participants vers un autre régime de retraite ou un régime enregistré d'épargne-retraite et il inclut également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Depuis le 1er janvier 2005, lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné.

Prestation de retraite

Le participant qui prend sa retraite reçoit une rente annuelle viagère égale à la rente achetée auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant meurt avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte est versé comptant à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Au cours de l'exercice, le Régime a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir ». Le chapitre 3862 établit des nouvelles normes en ce qui a trait aux informations à fournir sur les instruments financiers de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers en fonction de la situation financière et de la performance financière du Régime et la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Régime est exposé au cours de l'exercice et à la date de clôture, ainsi que la façon dont il gère ces risques.

L'application de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers et les informations exigées sont présentées aux notes 4 et 5 intitulées « Placements » et « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

Gestion du capital

Au cours de l'exercice, le Régime a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige que le Régime fournisse des renseignements qualitatifs et quantitatifs sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital du Régime.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers et les informations exigées sont présentées à la note 5 intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur et sont comptabilisés sur la base du règlement. La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements du marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les revenus de placements.

Reconnaissance des revenus

Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes sur cession de placements sont calculés selon la méthode du coût d'acquisition moyen. La modification de la juste valeur est attribuable à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

4. PLACEMENTS

	2009	2008
Marché monétaire		
Bons du Trésor et billets commerciaux	8 905 594 \$	15 018 771 \$
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	3 834 218	4 345 386
Provinciales	15 173 667	10 096 811
Municipales	890 013	1 178 310
Corporatives	5 900 166	3 861 378
Obligations étrangères	745 312	536 409
	26 543 376	20 018 294
Fonds communs		
Obligations	742 993	-
Actions	229 833	-
	972 826	-
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	1 735 677	778 276
Industrie	1 399 287	648 045
Télécommunications	2 231 348	2 223 628
Consommation	2 453 117	1 543 380
Énergie	4 037 759	2 711 842
Finance	3 079 732	2 280 413
Santé	17 423	23 573
Technologie de l'information	302 771	145 205
Services aux collectivités	1 178 872	737 805
Autres - fiducies de revenu	748 039	477 091
	17 184 025	11 569 258
À reporter	53 605 821 \$	46 606 323 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

4. PLACEMENTS (suite)

	2009	2008
Reporté	53 605 821 \$	46 606 323 \$
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	2 536 939	1 626 384
Australie	674 294	425 714
Bermudes	296 389	191 016
Brésil	1 021 177	595 797
Chine	215 579	101 137
Corée	773 920	454 574
Danemark	464 803	347 303
Espagne	1 165 756	943 101
États-Unis	9 749 594	8 036 920
Finlande	390 147	140 531
France	3 950 217	3 431 859
Îles Cayman	410 414	420 871
Irlande	500 561	-
Japon	1 743 272	1 511 595
Norvège	1 012 898	749 756
Pays-Bas	3 326 596	2 022 169
Royaume-Uni	3 680 759	2 737 533
Suède	1 574 205	1 394 063
Suisse	1 238 714	1 049 032
	34 726 234	26 179 355
	88 332 055 \$	72 785 678 \$

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

- Niveau 1 - les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;
- Niveau 3 - évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

4. PLACEMENTS (suite)

Le tableau suivant présente les placements classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Total
Titres du marché monétaire	8 905 594 \$	- \$	8 905 594 \$
Obligations	-	26 543 376	26 543 376
Fonds communs	972 826	-	972 826
Actions	51 910 259	-	51 910 259
	61 788 679 \$	26 543 376 \$	88 332 055 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, il n'y a eu aucun transfert dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2. De plus, aucune variation de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers classés dans le niveau 3 n'est survenue.

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les membres participants. La gestion du capital du Régime est confiée à un gestionnaire qui a la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placements adoptée par le Comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus importants sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus importants.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placements prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le Comité de placements, relevant du Comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Qualité du portefeuille à revenu fixe

	2009	2008
AAA	27 %	39 %
AA	34	31
A	33	29
BBB	6	1
	100 %	100 %

Au 31 décembre 2009, l'échéance des obligations est la suivante :

	Cinq ans et moins	Six à dix ans	Onze ans et plus
	12 444 786 \$	6 550 545 \$	7 548 045 \$

Le rendement moyen à l'échéance des titres d'emprunt est de 8,37 % (5,46 % en 2008).

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers du Régime excluant les actions et les fonds communs, soit 37 244 809 \$ (36 150 661 \$ en 2008).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et du promoteur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

5. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2009, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les titres d'emprunts auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 1 380 256 \$ (1 060 970 \$ en 2008), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime effectue des placements en devises et une proportion de 40 % (37 % en 2008) est investie en monnaie étrangère. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2009, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait diminué ou augmenté d'environ 3 546 271 \$ (2 695 363 \$ en 2008). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions. Au 31 décembre 2009, si les cours sur les bourses mondiales avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 5 214 009 \$ (3 774 861 \$ en 2008). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2009

6. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Salaires	71 258 \$	69 863 \$
Frais d'inscription et d'enregistrement	19 016	18 267
Honoraires de gestion	64 039	58 005
	154 313 \$	146 135 \$

7. MODIFICATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS

	2009	2008
Réalisée	(1 176 311) \$	1 855 059 \$
Non réalisée	10 793 961	(20 878 908)
	9 617 650 \$	(19 023 849) \$



*Direction du Régime de retraite
des chargés de cours*

*475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4327
Télécopieur : 418 657-2132
rrccuq@uquebec.ca
www.uquebec.ca/rrcc*